



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DÉCLINAISON TERRITORIALE

13 décembre 2022

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Contact : sabrina.sayah@developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

Le contexte

Sobriété énergétique

- a. Les recommandations
- b. Check-list les 10 gestes
- c. Guide Amorce

Efficacité énergétique

- a. ACTEE
- b. Autres aides

Tension des systèmes électriques et gaziers

- a. Les dispositifs de délestage
- b. Ecowatt

Le Plan de sobriété énergétique

L'objectif : **Réduire la consommation énergétique de 10% d'ici 2024** et mobiliser tous les acteurs (État, entreprises, collectivités, citoyens).

Le principe : « des économies choisies plutôt que des coupures subies » (E. Borne)

Au-delà, pour limiter le changement climatique, la France a pris un engagement pour atteindre la neutralité carbone en 2050 (soit 40% de baisse de la consommation énergétique) et une sortie des énergies fossiles.

Le plan de sobriété repose à la fois sur des actions :

- de court terme, basées sur l'identification de sources de réduction de consommation d'énergie via l'utilisation de **check-lists « anti-gaspillage »** pour des gains rapides pour les « entreprises » et les « ménages »,
- de moyen terme, basées sur l'accompagnement des différents acteurs pour les aider à s'adapter via des **programmes CEE** (ACTEE +) des fonds etc



Je baisse



J'éteins



Je décale



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Gisements d'économies d'énergie (gaz et électricité) en 2024 liées au plan de sobriété

0 5 10 15 20 25 (TWh/an)

Température à 19°C

Gestion intelligente des bâtiments tertiaires (BACS)

Thermostats dans les logements

Écogestes électriques

Isolation des réseaux d'eau

Absence de terrasses chauffées / portes formées des commerces / extinction des enseignes et publicités lumineuses entre 1 et 6 h

Individualisation des frais de chauffage

Réduction de la période de chauffe

Réglage de la température des ballons d'eau chaude à 55°C

Maintenance des équipements de chauffe

Remplacement luminaires publics par des LED



Bâtiments

- Agir sur les températures : chauffage (19°max, voire moins) et climatisation (26° min)
- Installer et mieux régler les dispositifs intelligents de gestion énergétique (BACS)
- Arrêter la ventilation des locaux inoccupés
- Isoler les réseaux d'eau dans tous les bâtiments
- Maintenir et réviser le matériel (chaudière, désembouage etc)

Mobilité

- Déployer le forfait mobilités durables
- Développer les transports collectifs et l'usage du vélo
- Favoriser le covoiturage sur une plateforme de covoiturage (publication fiche CEE le 7/10 + bonification encours de définition)
- Eviter les déplacements inutiles et favoriser le report modal



Une PME de 50 salariés, 1000m² de bureaux chauffés au gaz

- Entretien chaudière et climatisation
- Installation d'un BACS agissant sur les lumière, le chauffage, (présence absence, jour/nuit)
- Diminution du numérique (éteindre les appareils etc)

➔ -20% de consommation (5k€ d'économie)

Les engagements spécifiques : collectivités territoriales

« Éclairer mieux, éclairer utile »

- Capteurs de présence, baisse de l'intensité, pilotage à distance en fonction de l'intensité lumineuse extérieure, extinction totale à partir d'une certaine heure lorsque l'éclairage est inutile...
- Extinction des enseignes et les publicités lumineuses entre 1 h et 6 h du matin, partout en France, règlement local de publicité ou non (décret d'octobre 2022)

Promouvoir la sobriété auprès des citoyens

- Encourager les initiatives locales, pourquoi pas via le concours des économies d'énergie Cube, à l'échelle des immeubles, des services etc

Des ressources méthodologiques existent

- Guide formulant 40 recommandations sur l'éclairage public à l'initiative de l'association Les éco-maires
- 10 actions mises en avant par l'Association des Maires de France, etc

Eclairage public de Sète (Hérault)

- Suppression de 18 % des points lumineux,
- Installation de LED,
- Installation de 157 luminaires à détecteur de présence (...)

Résultats :

Réduction de 40% de la consommation d'électricité en 4 ans (avec un objectif de 60 % à terme).

10 GESTES

pour faire des économies d'énergie dans les collectivités

Économisez de l'énergie cet hiver et engagez-vous de manière plus ambitieuse pour encore plus d'économies tout au long de l'année.

La check-list « anti-gaspillage » à destination des collectivités

1. Adapter la température du chauffage

en fonction de l'occupation et de la température extérieure : 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation d'énergie en moins.

2. Entretien des équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude :

calorifier, vérifier l'équilibrage, organiser le débouillage pour éviter toute déperdition thermique. Retarder si possible l'ouverture de la saison de chauffe.

3. Réduire les dépenses d'eau chaude :

vérifier que la température du chauffe-eau collectif ne dépasse pas 55°C et installer des réducteurs de débit sur les robinets et dans les douches des équipements.

4. Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments :

la nuit, le week-end et lors des périodes de fermeture, conformément à la réglementation. Améliorer aussi son efficacité avec des LED ou des lampes basse consommation et une gestion en fonction de la présence.

5. Réduire voire éteindre l'éclairage public :

Installer des systèmes automatiques d'allumage, de gradation et d'extinction pour réduire de 20 à 30% la consommation d'électricité.

6. Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau :

arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables (comme les écrans des halls d'accueil), éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, limiter le nombre et le dimensionnement des équipements informatiques, augmenter la température des salles de serveur, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passifs (free cooling)...

7. Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie

et aux bonnes pratiques du chauffage au bois. Alors que les prix de l'énergie augmentent, le chauffage au bois séduit de plus en plus. Pour limiter la consommation de bois et éviter de détériorer la qualité de l'air, diffuser les bonnes pratiques (pas de cheminée ouverte, allumer le feu par le haut, utiliser du bois sec et de qualité).

8. Être exemplaire :

tout comme l'état, l'exemplarité des collectivités est essentielle pour motiver l'ensemble de la société à participer à la réduction des consommations d'énergie. Agir sur l'éclairage des monuments, des stades, veiller à fermer les portes donnant sur l'extérieur, sensibiliser les agents aux enjeux environnementaux, favoriser l'écoconduite des agents...

9. Rejoindre le programme Territoire engagé pour la transition écologique :

modulable et assorti d'outils opérationnels, il permet aux collectivités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire avec des résultats probants (les habitants consomment 30% d'énergie en moins par rapport à la moyenne française).

10. Engager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

en s'appuyant sur les retours d'expériences de collectivités qui ont réduit drastiquement leur consommation d'énergie, sur le dispositif conseiller en énergie partagée (en 5 ans, les communes accompagnées ont réduit de 15% leur consommation d'énergie) ou encore sur l'outil Operat pour tout savoir sur l'application de la réglementation énergétique.

POUR ALLER PLUS LOIN










Les guides Écoresponsable au bureau, La rénovation énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires, Rénoover l'éclairage des bâtiments tertiaires, Rénoover l'éclairage extérieur et l'article Bien se chauffer au bois pour moins polluer

Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique et mieux piloter votre consommation : [HONEYCOWATT.FR](#)



HAUSSE DES FACTURES ÉNERGÉTIQUES
QUELLES **SOBRIÉTÉS** ET COMMENT PASSER L'HIVER
POUR LES **COLLECTIVITÉS** ?

10 ACTIONS
APPLICABLES DÈS **MAINTENANT**
EFFICACES DÈS **CET HIVER**

MOBILISATION  FORMER ET INFORMER LES AGENTS ET NOMMER un référent « sobriété » par service	RÉGULATION  VERIFIER LES SYSTEMES DE REGULATION DE CHAUFFAGE et s'assurer de leur bonne utilisation	19°C - 8°C  RESPECTER LE CODE DE L'ÉNERGIE ET RÉGULER à 19 °C les bâtiments occupés
ECLAIRAGE  ETEINDRE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE 23H À 5H30 sauf sur les axes principaux	ÉCO CONDUITE  FORMER LES AGENTS À L'ÉCO CONDUITE ET LIMITER la vitesse maximale de conduite	EAU CHAUDE  COUPER L'EAU CHAUDE DANS TOUS LES BÂTIMENTS hors établissements scolaires et santé
SAISON  REDUIRE LA SAISON DE CHAUFFE DES BÂTIMENTS des vacances de Toussaint à Pâques	ÉQUIPEMENTS  INTERDIRE L'USAGE D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES chauffage d'appoint / sèche-mains	MONUMENTS  ETEINDRE L'ECLAIRAGE DES MONUMENTS, DES FACADES, des enseignes et des vitrines éclairées

10 ACTIONS ISSUES DES PROPOSITIONS DES 215 COLLECTIVITÉS AYANT PARTICIPÉ AU GROUPE DE TRAVAIL AMORCE DU 30 AOÛT 2022

AMORCE | AMF | INTERCOMMUNALITÉ | BANQUE d'ÉNERGIE PROPRE

Le Guide de l'AMORCE et l'AMF

Un outil au service des collectivités :

- 10 actions efficaces à mettre en œuvre
- 100 autres pistes de travail

Classé selon l'impact

avec des **exemples** de mise en œuvre

<https://amorce.asso.fr/publications/plan-d-urgence-sobriete-10-actions-pour-aider-les-collectivites-a-passer-l-hiver-et-autres-pistes-de-travail-enp80/download>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Programme ACTEE+ : accompagnement des collectivités

Suite au succès du programme ACTEE, prolongement et amplification de ces actions

Porteur de programme : Regroupement d'association de collectivités territoriales, entraîné par la FNCCR

Cible : Les collectivités locales

Objectif du programme : Aider les collectivités à préparer leurs investissements énergétiques

Budget : **220 M€** pour une durée de 4 ans (doublé par rapport à ACTEE 2)



Programme ACTEE+ : accompagnement des collectivités

ACTEE+ permet de :

- **financer le pilotage, l'évaluation et l'instruction des demandes** par une structure regroupant les associations de collectivités (environ 30 ETP),
- capitaliser sur les outils existants (support technique et cellule d'appui),
- continuer à dédier une partie très prépondérante (90%) des montants du programme aux **aides directes** aux collectivités, pour la réalisation de leur **plan d'investissements énergétiques**, sans oublier les communes rurales
- faciliter l'inclusion régulière des collectivités dans le programme en fonctionnant via un appel à projet unique, avec une instruction pourra se faire au fil de l'eau



Programme ACTEE+ : des appels à projet thématiques



FAVORISER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COLLECTIVITÉS

Au fil de l'eau jusqu'au
30/05/2023



RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ÉNERGIE DANS LES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES DES COLLECTIVITÉS.

Au fil de l'eau jusqu'au
16/04/2023



POUR AIDER AU FINANCEMENT DES SDIE (SCHEMAS DIRECTEURS IMMOBILIERES ENERGIE).

Au fil de l'eau jusqu'au
30/11/2022



ACCOMPAGNER LES COMMUNES RURALES ISOLÉES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEURS BÂTIMENTS TERTIAIRES.

Au fil de l'eau jusqu'au
17/04/2023



Challenge Climat & Usage

*Challenge d'économie
d'énergie*

Eff'acte

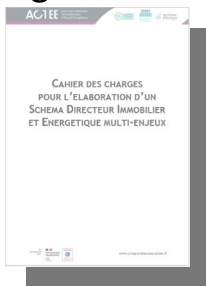
Le sous-programme ACTEE pour agir sur l'effacement électrique du tertiaire public.

A venir

→ Des aides à solliciter **en amont** des projets, ne finance pas les travaux

Programme ACTEE+ : Centre de ressources

Documents types : Des modèles pour s'inspirer, adapter ses cahiers des charges et se lancer !



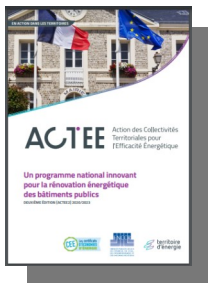
Guides et boîtes à outils : Tout ce qu'il faut pour comprendre et agir !



Spécial « Elus » : Quelques publications donnant des réponses précises aux questions se présentant durant le mandat



Plaquettes d'information : Tout pour comprendre le programme



Recueil d'expériences et de témoignages : Ils l'ont fait, ils en parlent



Fiches thématiques : Synthétiques et pédagogiques – l'info en un clin d'œil



sans oublier !

Les replay des webinaires

MOOC
 Les fondamentaux
 de la rénovation énergétique
 des bâtiments publics tertiaires

En complément

Autres aides à solliciter :

- Fonds vert (rénovation des bâtiments, éclairage public)

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FONDS%20VERT%20A4%20v4-web-planche.pdf>

- Programme Territoires Engagés : performance énergétique des bâtiments, mobilité durable
- Certificat d'Économie d'Énergie CEE

- Région SUD :
 - Programme SARE pour l'isolation des bâtiments
 - Chèque énergie durable
 - Dispositif zéro émission en route : aide à la mobilité

Plateformes à consulter :

- Agir :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/>
- Aides-territoires :
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES DISPOSITIFS DE DÉLESTAGE SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET GAZIERS

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Qu'est-ce que le délestage ?

- Une mesure ultime mobilisée par les gestionnaires de réseaux pour rétablir l'équilibre offre/demande et éviter le black-out généralisé
- Pour mémoire :
 - Il aura fallu 18 heures pour rétablir totalement l'alimentation électrique suite au black-out italien de 2003
 - On parle de plusieurs jours voire des semaines pour rétablir totalement l'alimentation en gaz s'il devait se mettre en sécurité

Peut-on éviter les mesures de délestage ?

Oui !

- En appliquant les mesures de sobriété
- Pour l'électricité :
 - Une baisse de 1 à 5 % de nos consommations au niveau des pointes suffit généralement à rétablir l'équilibre offre/demande
- Pour le gaz :
 - Un dispositif de « rationnement » pourrait être mis en œuvre pour prévenir ce risque. Pour l'hiver 2022-2023, l'état des stocks de gaz devrait nous en préserver.

Qui est peut-être concerné par le délestage ?

Électricité

- Les consommateurs raccordés au réseau de distribution d'électricité (Enedis)

Gaz

- Les consommateurs de gaz naturel de plus de 5GWh/an sur les réseaux de transport (GRTGaz) et de distribution (GRDF)

Certains consommateurs sont-ils préservés en cas de délestage ?

Électricité

Listes arrêtées par les Préfets suivant l'arrêté du 5 juillet 1990

- Établissements sanitaires
- Sécurité publique
- Sites susceptibles de casse de l'outil de production relevant de la défense

Gaz

Liste arrêtées par les Préfets suivant le décret n°2022-495

- Centrales électriques à gaz >150MW
- Missions d'intérêt général et chauffage de logements
- Sites susceptibles de casse de l'outil de production

Figurer sur les listes de consommateurs prioritaires en cas de délestage protège-t-il des coupures ?

Non ! Personne n'est totalement protégé du risque de coupure

- Chacun est susceptible de subir :
 - coupures électrique inopinées jusqu'à trois heures par an en moyenne (*Arrêté du 5 août 2022*)
 - réduction/interruption d'acheminement du gaz sans délai de prévenance en cas de force majeure (*Code de l'énergie R.121-8*)
- Et demeure responsable des dommages aux tiers et à l'environnement qui en résulteraient

Consommateur prioritaire ou non, des mesures essentielles de prévention

Vérifier :

- Le bon fonctionnement et l'autonomie des systèmes de secours et de sécurité
- La prise en compte de ce risque dans les plans de continuité d'activité pour :
 - Les opérateurs d'importance vitale,
 - Les exploitants d'un service public d'assainissement,
 - Les exploitants d'un service public de production ou de distribution d'eau pour la consommation humaine,
 - Les opérateurs des réseaux de communications électroniques ouverts au public.

Hiver 2022-2023 : comprendre les coupures d'électricité organisées

Si le système électrique ne parvient pas à répondre à tous nos besoins :

- RTE émet une **alerte écowatt**
- RTE dispose également de leviers techniques

Si ces différents leviers ne suffisent pas, des coupures d'électricité **organisées, localisées et temporaires** peuvent être envisagées, en particulier en semaine pendant les périodes de pointe.



entre 8 h et 13 h
le matin

entre 18 h et 20 h
le soir

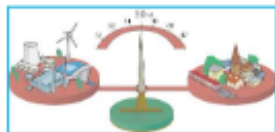
Quel risque de délestage pour l'hiver 2022/23 ?

Le contexte très particulier de l'hiver 2022/23 génère un certain nombre d'incertitudes sur la Production

- Interrogations sur l'approvisionnement en gaz en raison de la crise ukrainienne
- Interrogations sur la disponibilité du parc nucléaire (combien de réacteurs en maintenance en fin d'année ?)
- Interrogations sur le niveau des réserves hydrauliques pour les barrages
- Interrogations sur la capacité des pays voisins à nous aider à passer les pics au titre de la solidarité européenne



Risque de baisse de la Production ?



QUEL
EQUILIBRE
???

L'absence, normale à ce stade de l'année, de prévisions météorologiques fiables pour l'hiver prochain génère des incertitudes (habituelles à cette période de l'année) sur la Consommation :

- Quel type d'hiver : clément ou rude ?
- Y aura-t-il de longues périodes de froid ?
- Y aura-t-il des périodes de températures très en dessous des « normales saisonnières » ?



Risque de hausse de la Consommation ?



Ecowatt : le dispositif pour vous informer

Un dispositif pour signaler les périodes de tension et promouvoir les gestes d'urgence

Signal sur 3 couleurs :

- *Notre système est raisonnable.*
- *Le système se trouve dans une situation tendue, les éco-gestes sont les bienvenus.*
- *Le système électrique se trouve dans une situation très tendue. Si nous ne baissions pas notre consommation d'électricité, les coupures sont inévitables. Adoptons tous les éco-gestes.*

- Un outil développé par RTE en partenariat avec l'ADEME
- Un site : <https://www.monecowatt.fr/>
- Une alerte SMS (inscription sur le site)



Conclusion

- Un plan de sobriété pour réduire les consommations et les factures
- Des actions sans regret à court et long terme
- Chaque geste compte, exemplarité de l'action publique
- De nombreuses aides disponibles : guides, appui méthodologique, financements d'études et d'investissements

Merci pour votre attention

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Chargée de mission Climat et Maîtrise de l'énergie
Service Énergie Logement

Anne DORMAND

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille
Tél. 04 88 22 61 00
www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Chargée de mission Climat et Maîtrise de l'énergie
Service Énergie Logement

Anne MEILHAC

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille
Tél. 04 88 22 61 00
www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Chargée de mission ENR
Service Énergie Logement

Pierre RAMEL

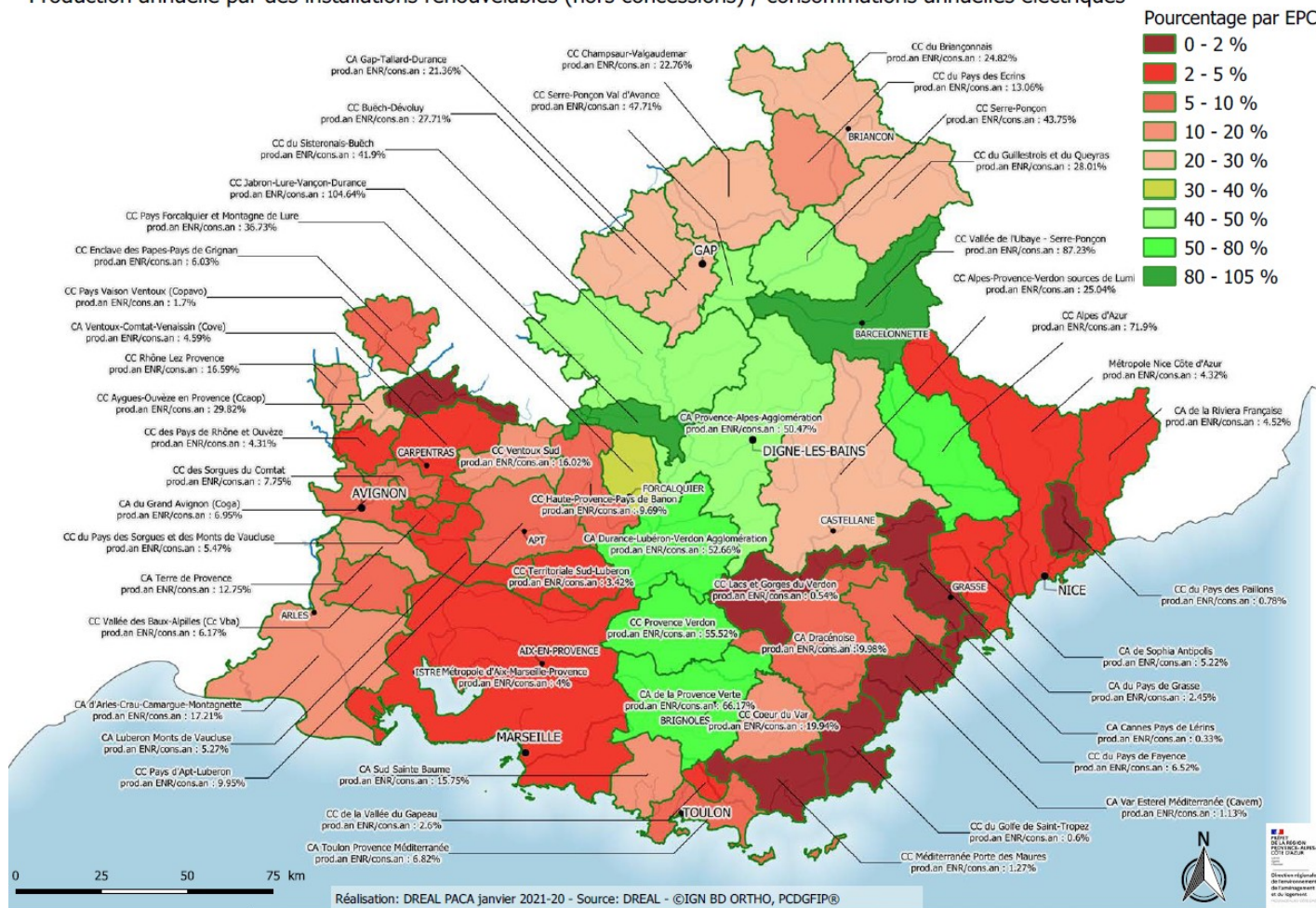
36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille
Tél. 04 88 22 61 00
www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Chargée de mission Climat et Maîtrise de l'énergie
Service Énergie Logement

Sabrina SAYAH

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille
Tél. 04 88 22 61 00
www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Production annuelle par des installations renouvelables (hors concessions) / consommations annuelles électriques



		Action	Outils
Pilotage	Programme Territoire Engagé	Engager son territoire dans la transition	https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/
Bâtiment / patrimoine	Diagnostic	Rechercher les sources d'économies d'énergie	ACTEE (Perf'actee)
		Challenge d'économies d'énergie	Concours CUBE : concours d'économies d'énergies https://cube-championnat.org/accompagnement/
		Management de l'énergie certifié ISO 50001	Programme PRO-SMEn (ATEE) : encourage et récompense la mise en place de ces systèmes de management ISO 50001: https://pro-smen.org/
	Isolation	Isolation thermique des bâtiments et des réseaux de chauffage	Fonds vert CEE
	Chauffage	Installer des dispositifs de régulation des température dans les bâtiments	
		Entretien des équipements de chauffage froid et d'eau chaude	

	Action	Outils
Éclairage public	Remplacer les éclairages existants par des LED	Programme Lum'ACTEE https://www.programme-cee-actee.fr/aap/lumacte/
	Passage en détection automatique dans l'espace public en intérieur comme en extérieur	Fonds Vert https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FONDS%20VERT%20A4%20v4-web-planche.pdf
Transport / mobilité	Former les agents à l'écoconduite pour mettre en place des actions simples	
	Encourager le covoiturage et le report modal	Plus d'informations sur le forfait mobilités durables : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14046
	Optimiser sa flotte automobile : ne pas remplacer les véhicules les moins utilisés et/ou se tourner vers des véhicules plus propres	
Infrastructures sportives	Réduire les consommations d'eau et d'énergie des espaces aquatiques publics	Programme Act'Eau : soutien opérationnel et financier https://www.programme-cee-actee.fr/aap/acteau/
	Réaliser des bilans de consommation énergétique	ACTEE